



VINGT-DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE



SEPTIEME RAPPORT DE
LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

Au cours de ses sessions tenues le 24 juillet 1969, la Commission du Programme et du Budget a décidé de recommander à la Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption des résolutions suivantes ci-annexées :

PLANIFICATION A LONG TERME DANS LE DOMAINE DE LA SANTE, PROGRAMMATION BIENNALE, ET AMELIORATION DU PROCESSUS D'EVALUATION

MISE EN ROUTE DE LA FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPEMENT

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE PROTEINES COMESTIBLES

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE MILIEU HUMAIN

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE : QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME QUESTION DU DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET - ARMES CHIMIQUES, ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CONSEQUENCES DE LEUR EMPLOI EVENTUEL

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE : QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

PLANIFICATION A LONG TERME DANS LE DOMAINE DE LA SANTE,
PROGRAMMATION BIENNALE, ET AMELIORATION DU PROCESSUS D'EVALUATION

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les rapports du Directeur général¹ sur la planification à long terme dans le domaine de la santé et la programmation biennale, et sur l'amélioration et le renforcement du processus d'évaluation, ainsi que les recommandations y relatives du Conseil exécutif;

Ayant examiné les premières mesures que le Directeur général propose de prendre pour assurer ultérieurement la présentation d'une projection du programme de l'Organisation pour une année supplémentaire; et

Tenant compte des résultats qui peuvent être attendus à longue échéance du nouveau système d'information sur le programme et le budget,

I

1. NOTE avec satisfaction les propositions tendant à améliorer encore les processus de planification et d'évaluation des programmes de l'Organisation mondiale de la Santé; et
2. SOULIGNE qu'une planification rationnelle à long terme du programme de l'OMS dépend dans une grande mesure d'une planification sanitaire méthodique, de l'établissement de budgets correspondant aux programmes et du travail d'évaluation à l'échelon national, et que le Directeur général doit continuer de satisfaire les demandes d'assistance pour la planification sanitaire nationale;
3. ESTIME que la planification à long terme du programme de l'Organisation peut être réalisée par étapes successives;
4. SOULIGNE à nouveau l'importance de l'évaluation en tant que guide pour la formulation des directives générales d'action et pour la préparation et l'exécution des programmes sanitaires;
5. PRIE le Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour la mise en application des propositions concernant la planification à long terme, ainsi que l'amélioration et le renforcement du processus d'évaluation; et d'assurer la communication à tout membre du Conseil exécutif de toute donnée d'évaluation couramment disponible qui pourrait être demandée par ce membre sur des projets;
6. PRIE le Directeur général d'évaluer les méthodes qui permettraient le mieux d'intégrer les études sur la planification sanitaire et les programmes d'études des écoles de médecine;
7. PRIE le Directeur général de continuer à collaborer activement à l'élaboration de la composante sanitaire de la stratégie internationale d'ensemble pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement;
8. PRIE le Directeur général d'examiner plus à fond la possibilité de fournir des indicateurs financiers à long terme et de faire rapport à la quarante-cinquième session du Conseil exécutif à ce sujet; et
9. PRIE le Directeur général de demander aux Etats Membres d'adresser à l'OMS leurs observations et recommandations sur les questions de planification sanitaire à long terme et sur l'établissement du nouveau programme général de travail de l'Organisation pour la période 1972-1976;

¹ Annexes 11 et 12, Actes off. Org. mond. Santé No 173.

II

1. DECIDE que l'Organisation mondiale de la Santé devra adopter en principe un système de programmation biennale;
2. ESTIME qu'à titre de première mesure le Directeur général devrait :
 - 2.1 fournir dans son projet annuel de programme et de budget des renseignements supplémentaires qui, pour 1971 par exemple, pourraient comprendre :
 - i) un appendice contenant un résumé, par grandes rubriques, des prévisions d'activités et de dépenses relatives à 1969, 1970 et 1971, avec une projection pour 1972 fondée sur les renseignements disponibles au moment de l'établissement du projet de programme et de budget pour 1971 touchant les priorités que les gouvernements comptent accorder aux futurs projets bénéficiant du soutien de l'OMS, ainsi que sur d'autres éléments d'information tels que la tendance observée dans l'évolution des besoins qui commandent les principales activités de l'Organisation; et
 - ii) un appendice contenant un résumé, par sections de la résolution portant ouverture de crédits, des prévisions concernant le programme d'exécution dans chaque Région et au Siège, les bureaux régionaux, les services administratifs, etc., pour 1969, 1970 et 1971, avec une projection pour 1972;
 - 2.2 fournir dans chaque rapport financier annuel des renseignements relatifs à l'exécution du budget et comprenant dans des tableaux résumés analogues à ceux qui sont visés au paragraphe 2.1 ci-dessus :
 - i) les prévisions budgétaires initiales et révisées, et
 - ii) les dépenses effectivement engagées;
3. RECONNAIT la nécessité de conserver une souplesse permettant d'ajuster les programmes en fonction de l'évolution des besoins de l'Organisation et de ses Membres;
4. PRIE le Directeur général de continuer à collaborer aux consultations inter-institutions sur la normalisation de la présentation budgétaire et de tenir le Conseil exécutif au courant; et en outre
5. PRIE le Directeur général d'étudier les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour assurer à l'avenir une projection plus détaillée du programme et du budget de l'Organisation et de faire rapport à la quarante-septième session du Conseil exécutif.

MISE EN ROUTE DE LA FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES
DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Consciente du fait que les moyens thérapeutiques sont parvenus à des stades de développement différents suivant les pays;

Considérant l'emploi très répandu de divers médicaments de la médecine traditionnelle dans de nombreux pays;

Préoccupée par les risques et le gaspillage économique qu'implique l'emploi empirique de ces substances tant que leur efficacité et leur innocuité n'ont pas été établies;

Considérant que les recherches scientifiques dans ce domaine peuvent aboutir à la mise au point de produits pharmaceutiques utiles,

PRIE le Directeur général d'étudier la question et de faire rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé sur la voie à suivre pour continuer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel et l'Organisation mondiale de la Santé en ce qui concerne la mise en route de la fabrication de produits pharmaceutiques dans les pays en voie de développement.

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME :
DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Souhaitant que le niveau de santé le plus élevé possible, qui est essentiel au développement de chaque nation individuelle et de l'ensemble du monde, soit atteint au cours de la prochaine décennie;

Considérant que l'amélioration de la santé n'a pas été assez satisfaisante au cours de la première Décennie des Nations Unies pour le Développement;

Consciente qu'un développement sanitaire plus rapide est de plus en plus nécessaire tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement;

Consciente également que si la responsabilité d'une amélioration dans les pays en voie de développement incombe au premier chef à ces pays eux-mêmes, leur développement dépend dans une mesure considérable de l'assistance financière, technique et matérielle qu'ils reçoivent de l'extérieur;

Rappelant la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale sur la stratégie internationale du développement pour la décennie commençant en 1970;

Rappelant la résolution 2436 (XXIII) de l'Assemblée générale sur la Situation sociale dans le Monde;

Rappelant également les résolutions WHA20.52 et WHA20.53; et

Notant avec satisfaction que l'Organisation a contribué activement jusqu'ici à la préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement,

1. FAIT APPEL à tous les Etats Membres pour qu'ils intensifient leurs efforts, renforcent leur coopération et utilisent toutes les ressources disponibles afin d'accélérer le développement sanitaire au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à inclure la santé parmi les domaines prioritaires et les objectifs de leurs plans nationaux de développement socio-économiques et des projections qu'ils ont faites pour cette décennie;

2. CONSIDERE que, dans le cadre général de la promotion de la santé, les objectifs prioritaires mondiaux devraient être les suivants, sans qu'ils doivent nécessairement être pris dans l'ordre où ils sont mentionnés :

- formation du personnel des services de santé à tous les niveaux, l'accent étant mis sur l'enseignement professionnel et la formation de cadres sanitaires nationaux dans les pays en voie de développement;
- planification, organisation et mise en service de structures et d'institutions permettant au personnel des services de santé de dispenser à la population qu'ils desservent des soins de santé de toutes catégories, englobant la prévention, le traitement et la réadaptation, et y compris les prestations de protection maternelle et infantile et, si elles sont demandées, de planification familiale, en prêtant la plus grande attention à une application aussi complète que possible des nouvelles découvertes scientifiques et médicales et des connaissances accumulées, notamment en ce qui concerne la création de services de ce genre au profit d'une proportion aussi élevée que possible des habitants des pays en voie de développement;

- intensification et extension des activités destinées à prévenir, à combattre et à éradiquer les maladies transmissibles et les autres maladies de masse qui représentent un lourd fardeau pour les nations en voie de développement et qui retardent leur progrès économique : paludisme, variole, trypanosomiase, tuberculose, etc.;
- élimination des troubles nutritionnels et amélioration générale de l'état nutritionnel des groupes vulnérables de populations;
- amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques du milieu dans lequel l'homme vit et travaille; et
- aide à la recherche fondamentale, appliquée et opérationnelle et coordination des activités entreprises dans ce domaine;

3. PRIE INSTAMMENT les pays développés d'accroître leur assistance financière, technique et matérielle aux pays en voie de développement, afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs en matière de santé au cours de la deuxième Décennie pour le Développement; et

4. PRIE le Directeur général de continuer à collaborer avec les autres organisations rattachées aux Nations Unies pour définir la stratégie internationale à appliquer à l'occasion de la Décennie et des activités connexes et de faire rapport au Conseil exécutif et à la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé sur les mesures prises et les progrès réalisés en ce qui concerne l'élément santé de la stratégie internationale de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement.

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME :
ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE PROTEINES COMESTIBLES

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général concernant les décisions de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique sur les questions relatives au Programme qui affectent les activités de l'Organisation mondiale de la Santé;¹

Se félicitant du rapport du Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement, intitulé "Action internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines";

Prenant note de la résolution 2416(XXIII) de l'Assemblée générale, qui souligne que "des efforts supplémentaires et renouvelés sont nécessaires pour faire face au problème des protéines";

Notant en particulier que la résolution 2416(XXIII) de l'Assemblée générale "invite les institutions spécialisées intéressées à fournir aux pays en voie de développement les services spécialisés appropriés nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets de développement visant à accroître la production et la consommation de protéines" et "invite les organismes intéressés des Nations Unies à examiner les moyens permettant d'accroître les ressources en vue de développer leurs activités dans le domaine des protéines";

Tenant compte de la déclaration faite par le Comité administratif de Coordination sur le problème des protéines, et exposée dans le Rapport du Directeur général,¹

1. NOTE AVEC SATISFACTION que le groupe consultatif FAO/OMS/FISE des protéines a élargi son champ d'action et ses fonctions, et que des dispositions ont été prises pour que d'autres organisations intéressées participent aux travaux du groupe consultatif des protéines;
2. PRIE le Directeur général, lorsqu'il préparera le programme d'action de l'Organisation, d'accorder une attention particulière aux activités de l'OMS relatives aux aspects médicaux du développement des ressources en protéines dans le monde entier et à la prévention de la malnutrition protéino-calorique, spécialement en ce qui concerne les besoins des groupes vulnérables;
3. PRIE le Directeur général de faire en sorte que l'Organisation continue à participer pleinement et à apporter son appui aux travaux du groupe consultatif des protéines, et de renforcer la collaboration de l'Organisation avec la FAO, le FISE et d'autres organisations du système des Nations Unies, afin de développer et de mieux utiliser les ressources en protéines; et
4. PRIE EN OUTRE le Directeur général de se consulter avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intéressées sur les mesures à prendre en vue d'appliquer la résolution 2416(XXIII) de l'Assemblée générale, et de faire rapport sur la question au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé.

¹

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME :
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE MILIEU HUMAIN

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général concernant les décisions de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique sur les questions relatives au Programme qui affectent les activités de l'Organisation mondiale de la Santé;¹

Notant avec satisfaction la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la résolution 2398 (XXIII), de réunir une Conférence des Nations Unies sur le milieu humain en 1972;

Consciente du rôle important que devra jouer l'Organisation mondiale de la Santé en appelant l'attention, dans le cadre de cette Conférence, sur les effets adverses, pour l'écologie humaine, des nombreuses formes de pollution du milieu et sur les problèmes liés à l'accélération de l'urbanisation et à l'accroissement démographique;

APPELLE l'attention des Etats Membres sur l'importance que présente pour la santé publique la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain qui doit se tenir en 1972,

PRIE le Directeur général de continuer à coopérer pleinement à la planification et à la préparation de cette Conférence,

EXPRIME l'espoir que le Directeur général mettra à profit les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain pour développer encore le programme de l'Organisation mondiale de la Santé dans le domaine de l'hygiène du milieu, en étroite coopération avec les autres organisations du système des Nations Unies et avec les administrations nationales.

¹ Document A22/P&B/9.

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME :
QUESTION DU DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET - ARMES CHIMIQUES, ET
BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CONSEQUENCES DE LEUR EMPLOI EVENTUEL

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant étudié le rapport du Directeur général¹ sur la coordination avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'Energie atomique;

Rappelant la résolution WHA20.54 de la Vingtième Assemblée mondiale de la Santé;

Notant avec satisfaction la résolution 2454 (XXIII) A de l'Assemblée générale des Nations Unies; et

Convaincue de la nécessité d'arriver à un accord international rapide pour l'interdiction et la destruction totales des armes chimiques et bactériologiques (biologiques) sous toutes leurs formes, avec un système efficace de contrôle qui assure la pleine application de cet accord par toutes les parties,

1. REMERCIE le Directeur général du travail qu'il a accompli pour participer à la préparation du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la question des armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et des conséquences de leur emploi éventuel; et
2. PRIE le Directeur général de continuer à collaborer avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à l'étude ultérieure de cette question.

¹

COORDINATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE : QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les résolutions et décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'Energie atomique au sujet de questions de programme intéressant les activités de l'Organisation mondiale de la Santé,¹

1. PREND ACTE du rapport;
2. PREND ACTE avec approbation des mesures prises par le Directeur général en application des résolutions et décisions susvisées; et
3. SE FELICITE de l'appui et de la coopération dont l'Organisation ne cesse de bénéficier de la part du FISE dans ses efforts pour la promotion de la santé.

1